

Informations de base	
2023/0130(COD)	En attente de la position du Conseil en 1ère lecture
COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	
Certificat complémentaire de protection pour les médicaments. Refonte	
<b>Subject</b>	
3.50.01.05 Secteurs spécifiques de la recherche 3.50.16 Propriété industrielle, brevet européen et communautaire, dessin et modèle 4.20.05 Législation et police sanitaire	